



Communiqué de presse n°15/2013

La nouvelle Médiatrice européenne, Emily O'Reilly, rencontre le Président du Parlement et le Président de la Commission européenne

9 octobre 2013

Le Médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'UE. Tout citoyen de l'Union, résident, entreprise ou association dans un État membre peut introduire une plainte auprès du Médiateur. Le Médiateur offre des moyens rapides, flexibles et gratuits pour résoudre des problèmes avec l'administration de l'UE.

Pour plus d'informations :
www.ombudsman.europa.eu

Contact :
Gundi Gadesmann,
chef adjoint de l'unité
communication

T. +32 2 284 26 09

gundi.gadesmann@ombudsman.europa.eu

Twitter:
[@GundiGadesmann](https://twitter.com/GundiGadesmann)
[@EUombudsman](https://twitter.com/EUombudsman)

La nouvelle Médiatrice européenne, Emily O'Reilly, a discuté de la nécessité d'avoir des normes administratives élevées dans l'Union européenne, avec le Président du Parlement européen, Martin Schulz, et le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Lors de deux réunions distinctes, M^{me} O'Reilly a souligné sa volonté de coopérer étroitement avec les institutions et a exposé ses priorités pour l'année à venir.

Les deux présidents ont souligné l'importance qu'ils attachent à la bonne coopération avec la Médiatrice européenne et le rôle vital qu'elle incarne pour les citoyens et pour relever les normes de bonne administration. Elle a déclaré : « L'administration de l'UE doit servir de modèle exemplaire en matière d'ouverture, de responsabilisation et de bonne administration dans l'Union. Ceci est une condition préalable essentielle pour gagner la confiance des citoyens en Europe. Il a déjà beaucoup été fait dans le passé, mais il n'y a pas de place pour la complaisance. »

Le registre de transparence pour les groupes d'intérêts de l'UE

La Commission et le Parlement gèrent conjointement le registre de transparence pour les groupes d'intérêt, dans l'optique de rendre le processus décisionnel de l'UE plus transparent. Environ 6 000 entreprises, ONG et autres groupes d'intérêt s'y sont enregistrés jusqu'à présent. Le registre est actuellement en cours de révision. Le

Médiateur a reçu plusieurs plaintes à ce sujet, y compris des préoccupations quant à l'exactitude des renseignements qu'il contient. M^{me} O'Reilly a déclaré : « Si, au fil du temps, nous constatons que le registre de transparence ne fonctionne pas sur la base du volontariat, il faudra sérieusement envisager de le rendre obligatoire ».